



# Règlement du JEU-CONCOURS

## Article 1

L'ANORAA organise du vendredi 1<sup>er</sup> avril au jeudi 30 juin 2022 un Jeu-Concours sous forme de QCM.

## Article 2

Ce jeu est gratuit et sans aucune obligation.

## Article 3

Ne peuvent participer à ce jeu les enfants âgés de moins de 12 ans au jour de l'ouverture du concours ainsi que les adultes de plus de 25 ans à la fermeture du concours.

## Article 4

Ce jeu est basé sur un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) portant sur l'Air et l'Espace.

## Article 5

Pour être validés, les questionnaires doivent être retournés par mail à l'adresse suivante : [concours@anoraa.org](mailto:concours@anoraa.org) avant le jeudi 30 juin minuit.

## Article 6

Les lots à gagner sont répartis par valeur décroissante à raison d'un lot par gagnant ; le lot ayant la plus grande valeur marchande revenant au meilleur gagnant.

Le lauréat qui emportera le 1<sup>er</sup> prix sera celui ayant le mieux répondu au questionnaire.

En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés grâce à leur réponse à la question subsidiaire.

## Article 7

Les prix seront décernés après délibération du jury et remis aux lauréats dans le courant du mois de novembre 2022. Les lauréats seront avertis par un courriel leur indiquant leur lot et leur donnant toutes les indications pour participer à la journée de remise des prix.

## Article 8

Le simple fait de concourir implique l'acceptation pure et simple du règlement, de la décision du jury en dernier ressort sur toutes les contestations qui pourraient surgir quant à l'application et à l'interprétation du présent règlement. Ni les réponses, ni les points acquis ne seront communiqués aux participants.

## **Article 9**

La date limite de dépôt du questionnaire est fixé au jeudi 30 juin 2022 à minuit.

La remise des prix aura lieu courant novembre dans la région parisienne. Toutefois les lauréats qui ne pourront être présents à la remise des prix pourront se rendre après la date de la cérémonie de remise des prix et durant les heures ouvrables, munis d'une pièce justifiant de leur identité, au siège de l'ANORAA, 3 rue Nationale Boulogne-Billancourt 92100, et cela jusqu'au 15 décembre 2023.

## **Article 10**

Les lots ne seront ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 15 mars 2022

Le Président